



# LE CHASSEUR ARDENNAIS

ORGANE PERIODIQUE DE LA FRATERNELLE DES CHASSEURS ARDENNAIS

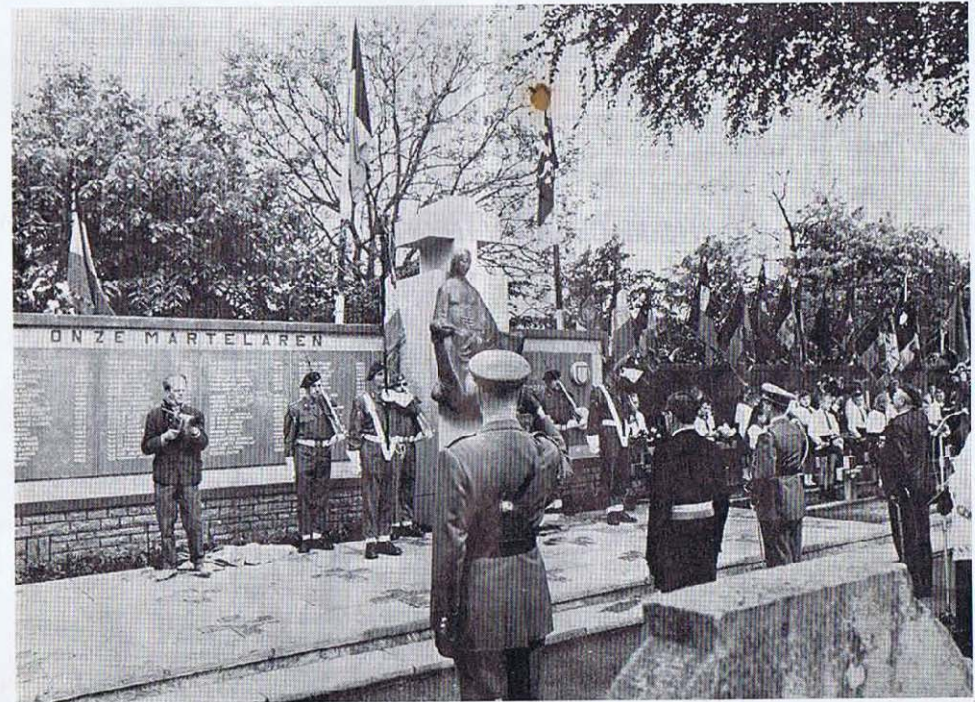
REDACTION, ADMINISTRATION ET PUBLICITE:  
38 avenue Emile Bossaert, Bruxelles 8

Tél: 25 04 76

C. C. P. 2133.93 "Le Chasseur  
Ardennais" Bruxelles 8

Abonnement de sympathie:  
20 F les quatre numéros

## VINKT - 26 MAI 1968



Le représentant du Roi, le Colonel BEM ROMAN, aux côtés duquel se trouvent le bourgmestre de Vinkt et le président de la Fraternelle, salue le monument qui vient d'être dévoilé. De part et d'autre de la stèle centrale, les drapeaux des 1<sup>er</sup> et 3<sup>es</sup> Chasseurs Ardennais.



M. Segers, ministre d'Etat, fut empêché « in extremis » par les négociations politiques. Nous attendions aussi, avec... curiosité, M. Théo Lefèvre, ministre d'Etat, qui avait annoncé sa présence. Nous supposons qu'il a renoncé en dernière minute à venir se mesurer avec les « poitrines étroites » des Chasseurs Ardennais. Dommage, car le personnage a du cran et du talent, même s'il manie la gaffe comme pas un : « Diseur de bons mots, mauvais caractère » a écrit son maître Pascal.

C'est M. Poswick qui a sauvé la mise gouvernementale en nous accordant le concours total de l'Armée, c'est-à-dire non seulement les détachements et la musique des bérets verts, mais aussi le protocole, l'assistance matérielle pour les tentes, etc... Nous l'en remercions encore avec chaleur.

Nous avons été surpris surtout de l'attitude de la presse d'expression française dont tous les journaux avaient été individuellement invités. Nous excusons bien sûr « L'Avenir du Luxembourg » qui a consacré plusieurs longs articles de plusieurs colonnes. Nous n'avons pas vu « La Meuse-Luxembourg », « La Libre Belgique » a reproduit une partie du compte rendu de notre ami Hautecler et « Le Soir » s'est rattrapé en fin de semaine grâce à un remarquable « papier » de notre autre ami Jean Fosly. C'est tout, sauf chez quelques-uns la courte dépêche Belga qui comportait exactement 91 mots, y compris les articles, prépositions et conjonctions, et dont l'auteur n'était manifestement pas présent. Cette abstention est grave à nos yeux : non pour des raisons de vanité, mais parce qu'elle paraît accréditer que l'on veut ignorer ce qui se passe dans l'autre partie du pays. En agissant ainsi, la presse manque à son rôle de guide de l'opinion.

En revanche, nous n'avons pas été autrement surpris, ni même déçus par la RTB, en dépit des promesses écrites de son directeur général : nous savons que pour les snobistes anarchisants de la place Flagey, les manifestations patriotiques ou d'unité nationale doivent être proscrites ou du moins minimisées. Ce qui compte, ce sont les séparatistes, les agitateurs, les « anti ». La radio a donné la dépêche Belga, la TV rien. Dame, l'antenne était comme chaque dimanche, la propriété du roi des casse-pieds — qui n'est même pas national — et de ses congénères, les reporters sportifs bafouillants et « broubeleurs ». Et pourtant, quel beau reportage aurait pu combiner, pour l'émission « Neuf millions », en utilisant Vinkt et la Marche du Souvenir un des rares journalistes de talent que compte la RTB, Henri-François Van Aal. Passons...

### MARCHE DU SOUVENIR

Nous ne répèrerons pas ici l'immense réussite de la Marche du Souvenir et les mérites qu'ont gagné le chef Corps du 3 Ch. A. et ses assistants. Il faut maintenant la consolider et l'étendre pour en faire non seulement une des importantes manifestations du Luxembourg, mais aussi une... attraction (au sens littéral du terme) internationale. Pour ce, il faut l'institutionnaliser, en aménager les structures. Nous voudrions dire par là : le 3<sup>e</sup> Chasseurs Ardennais doit rester le maître d'œuvre, parce qu'il a pris l'initiative et parce que cela doit demeurer une manifestation d'abord militaire et de souvenir; mais il faut que le 3 Ch. A. puisse compter sur des concours de tous ordres. C'est presque un miracle qu'il a réussi, essentiellement avec ses propres moyens, une opération d'une telle envergure.

### NOUVEAU GOUVERNEMENT

Nous ne pouvons laisser partir M. le Ministre Poswick sans redire ici tout ce que nous lui devons. Les Chasseurs Ardennais ont toujours trouvé auprès de lui la plus grande audience, la sympathie la plus marquée. Qu'il nous suffise notamment de rappeler sa présence à l'inauguration du monument de Temploux où il tint à saluer individuellement tous les anciens, sa participation à la Marche du Souvenir, son assistance pour Vinkt sans laquelle la cérémonie aurait eu un bien faible éclat, et tant d'autres interventions si heureuses. Nous en garderons une vive reconnaissance.

Puisque ce sont là les jeux de la politique, rien ne pouvait davantage nous faire plaisir que le retour aux fonctions de ministre de la Défense nationale de M. P.W. Segers, de longue date un grand ami des Chasseurs Ardennais. Il est la seule personnalité politique nationale à être titulaire de notre plaquette d'honneur, et nous savons qu'il en est très fier.

Albert HUBERT,  
Président national.

### DERNIÈRE MINUTE...

- Général Bourgies** : Le général Maurice Bourgies qui, en 1940, commandait le 5<sup>e</sup> Chasseurs Ardennais, a dû subir à la mi-mai une grave intervention chirurgicale qui l'a empêché, contrairement à son intention, d'être présent à Vinkt.  
Dès qu'il a eu connaissance de la chose, le président national a envoyé au général Bourgies, au nom de tous les anciens, un télégramme de sympathie. Au moment où nous mettons sous presse, nous apprenons qu'il se trouve en bonne voie de rétablissement et nous nous en réjouissons.
- Lieutenant-Colonel Derille** : Le mini-train de promotions trimestrielles à l'Armée, qui vient de sortir, contient cependant une mesure qui fera grand plaisir aux Chasseurs Ardennais : le commandant du 3 Ch. A. a été promu lieutenant-colonel. Nous lui renouvelons nos félicitations et les vœux que nous lui avons transmis au nom de la Fraternelle, dès que la nomination a été connue.
- Fanion du III/2 Ch. A.** : Réalisant l'ultime souhait du général Danloy, une délégation conduite par le président national et à laquelle avait tenu à s'associer Mme Danloy, a déposé le 26 juin, au Musée de l'Armée, le fanion du III/2 Ch. A., qui fut aussi l'emblème du maquis de Joli Bois (région de Florenville). Nous rendrons compte au prochain numéro.
- Bientôt, dans le... mille** : Dans les derniers jours de juin, la section du 1 Ch. A. a enregistré l'inscription de son... 978<sup>e</sup> membre. Le millième est pour bientôt et... cela fera date.

A. H.

# Les droits des combattants 1940 - 1945

L'abondant courrier que j'ai reçu me prouve qu'une grande partie des anciens combattants 40/45 n'est pas au courant des avantages moraux et matériels accordés par le gouvernement au Conseil de Cabinet du 29 juillet 1966.

Nous allons essayer de résumer la situation et prions nos camarades intéressés de lire attentivement ces informations.

1) RENTE DE COMBATTANT ET DE CAPTIVITÉ. Cette rente unique pour les combattants et assimilés et pour les prisonniers de guerre ou politiques est accordée à l'âge de 55 ans. Il faut PROUVER par des attestations homologuées par le bourgmestre que l'on a rempli des prestations de guerre entre le 10 mai 1940 et le 8 mai 1945 pendant une durée de 6 mois au moins. La loi du 29 mars 1967 accorde cette rente qui est de 500 F par an pour chaque semestre de prestations, aux résistants (tous), aux SRA et auxiliaires, aux combattants 40/45, aux P.P., aux Prisonniers de guerre, à ceux qui ont participé à un corps expéditionnaire y compris en Corée, ceux qui ont appartenu aux Forces Belges en Grande-Bretagne, enfin aux invalides de guerre dont le fait inévitabile se situe entre le 10 mai et le 28 mai 1940 et qui ont été hospitalisés durant au moins 6 mois.

La demande doit être introduite sur formulaire spécial et doit être adressée à l'Administration des Pensions - 136, rue Royale - Bruxelles 1, accompagnée d'un extrait de naissance; de plus le formulaire doit être signé par une autorité communale (commissaire de police en général). Nous conseillons d'envoyer les documents deux ou trois mois avant l'anniversaire de 55 ans.

Les périodes dans diverses catégories peuvent être cumulées pour atteindre le minimum de 6 mois mais les prestations ne peuvent pas se superposer pour une même période (cas des résistants qui ont pour une même période obtenu le statut de résistance armée et de résistant par la presse clandestine par ex.).

2) PENSIONS majorées des INVALIDES DE GUERRE et des VEUVES DE GUERRE.

Augmentation de 2 p.c. à partir du 1.1.1966 et de 2.5 p.c. à partir du 1.1.1967 pour les invalides de guerre des deux guerres et pension des veuves de guerre portée à 60 p.c. de la pension du Grand P. et de 100 p.c. suppression de l'article 5 § 2 (déductions pour demandes tardives) : ont fait l'objet d'un projet de Loi (485); ce projet n'a pas été voté avant la dissolution et IL FAUT ATTENDRE le résultat des deux nouvelles Chambres ou peut-être attendre le dépôt d'un nouveau projet de loi. Il faut donc s'armer de patience, patience, qui, il faut le dire, commence à s'émausser ?

3) MEDAILLE DU MILITAIRE COMBATTANT 40/45, AR 19.12.1967 - Moniteur du 4.1.1968. — Les arrêtés d'exécution du ministre de la Défense Nationale sont toujours attendus depuis le début de 1968; il paraît que c'est le projet de médaille qui retarde ces arrêtés. Là aussi il faut nous armer de patience et espérer que le ministre de la Défense Nationale voudra bien accélérer la publication desdits arrêtés.

Rappelons que cette médaille sera attribuée aux MILITAIRES qui bénéficient du Statut des Forces belges en Grande-Bretagne et du Statut de reconnaissance nationale, aux militaires qui ont effectué du service au cours des différentes phases de la guerre 1940/1945, c'est-à-dire entre le 10 mai 1940 et le 8 mai 1945. Pour obtenir cette médaille aucune durée de prestations n'est exigée. Ne pas confondre avec les RENTES. Les combattants de mai 1940 et ceux de 1944 à 1945 pourront donc obtenir cette médaille.

4) MEDAILLE DU VOLONTAIRE DE GUERRE COMBATTANT 1940/45. Cette médaille est accordée en vertu de l'A.R. du 18.1.1968 - Moniteur du 26.1.68 aux résistants armés et aux agents de renseignements et d'action et aux auxiliaires S.R.A. Ici aussi les arrêtés d'exécution du ministre de la Défense Nationale n'ont pas encore été publiés. Il faut donc attendre !

5) Anciens combattants MARINS. — Par l'arrêté Royal du 24 janvier 1968 - (Moniteur du 21.2.1968), il est accordé le titre de COMBATTANT MARIN aux Belges qui ont été enrôlés durant 6 mois au moins à bord des navires marchands belges au service des alliés, durant la période s'étendant entre le 10 mai 1940 et le 8 mai 1945.

Les bénéficiaires recevront une carte des états de service de guerre du combattant marin. La période peut aller jusqu'au 15 août 1945 pour certains.

Les demandes sont à adresser à l'Administration de la Marine - 36, rue Belliard, Bruxelles 4.

6) CHEVALERIE DE L'ORDRE DE LÉOPOLD II avec barrette en argent « 1940 - 1945 ».

AUCUN ARRÊTE n'a encore été publié à ce sujet bien que la promesse d'octroi de cette distinction date de 1964; elle fut ratifiée par le gouvernement en juillet 1966. Un projet a été soumis au département de la Défense Nationale depuis de nombreux mois, mais comme sœur Anne, on ne voit rien venir.

De quoi s'agit-il ? De récompenser les anciens combattants qui par leurs prestations de guerre ont tout spécialement mérité; il s'agit en quelque sorte d'une distinction s'inspirant des règles d'attribution des « ordres nationaux aux Glorieux » pour les A.C. 14/18. Pour obtenir cette distinction nouvelle, il faudra totaliser 6 points. Ainsi un Prisonnier de guerre cinq ans ne pourra obtenir cette Chevalerie car il ne totaliserait que 5 points (10 semaines à 1/2 point); la CROIX DE GUERRE compte pour 1 point, 3/4 de point ou 1/2 point suivant qu'elle est attribuée avec palme, lion en argent ou lion en bronze; le temps passé dans la

résistance ou comme prisonnier politique est pris en considération pour 1/2 point par période de 6 mois. D'autres situations de guerre sont également comptabilisées, mais il faut attendre l'arrêté royal et nous le commenterons en temps et lieu. Ici donc on en est toujours aux projets.

### 7) REMARQUES IMPORTANTES :

a) La copie de la CARTE DES ETATS DE SERVICES DE GUERRE 1940/45 est exigée par l'Administration dans de nombreux cas; hélas malgré nos nombreux appels il y a encore des combattants de 40/45 qui ne la possèdent pas. Nous les engageons à introduire d'urgence une demande à l'OFFICE CENTRAL DE LA MATRICULE - Caserne Prince Albert - rue des Petits Carmes, Bruxelles 1. Si vous avez déjà la Médaille Commémorative 40/45 indiquez-le sur votre demande. Spécifiez bien vos prestations de guerre, votre unité, les endroits où vous avez été - les noms de vos chefs (officiers, sous-officiers).

b) Il y a forclusion pour l'obtention de nombreux statuts : c'est ainsi que ceux qui n'ont pas demandé la carte de prisonnier de guerre, de résistant, de prisonnier politique etc. ne peuvent plus l'obtenir et de ce fait perdent le droit à une rente s'ils ont 6 mois de prestation.

En dépit de nombreuses et incessantes démarches des associations patriotiques, les instances ministérielles ont maintenu la forclusion; il est donc inutile de faire des demandes de rente si on n'est pas reconnu officiellement RESISTANT; ou si on ne possède pas la Carte de Prisonnier de Guerre.

c) Nous sommes à la disposition de tous les camarades A.C. 40/45 pour les informer de leurs droits; qu'ils donnent un résumé de leurs activités de guerre avec dates exactes, sans oublier la date de naissance, et les unités auxquelles ils ont appartenu. NE PAS JOINDRE DE DOCUMENTS ni D'ATTENTATIONS, mais joindre s.v.p. un timbre pour la réponse.

Colonel BEM Hre Jean BORGNIET.

## Pension de retraite anticipée pour salariés et indépendants

Déjà (cf n° 71, dernière page), nous avons entretenu nos lecteurs des dispositions législatives permettant sous certaines conditions, aux salariés et indépendants, titulaires d'un statut de reconnaissance nationale, de prendre leur pension de retraite anticipativement, c'est-à-dire à 60 ans pour les hommes et à 55 ans pour les femmes.

En vertu plus particulièrement d'arrêtés portant la date du 15 mai 1965, les invalides à 40 p.c. au moins peuvent prétendre à 60 ou à 55 ans, à la même pension que celle qu'ils obtiendraient à 65 ou 60 ans. En outre, mais pour les salariés et appointés uniquement, les non-invalides ou les invalides à moins de 40 p.c. voyaient la réduction de pension ramenée, par année d'anticipation de la retraite, de 5 à 2 p.c. Il fallait cependant compter au moins 350 jours d'absence pour maladie après le 31 décembre 1944 et avant le 1<sup>er</sup> janvier 1965, les 350 jours ne pouvant s'étendre sur plus de dix années consécutives ou non.

À la suite de deux nouveaux arrêtés, datés du 7 février 1968 (Moniteur du 5 mars) pour les indépendants et du 21 mars (Moniteur du 5 avril) pour les ouvriers et employés, l'exigence d'un certain nombre de jours d'absence a été supprimée, mais sous réserve d'être invalide

de guerre (à moins de 40 p.c., puisque pour les invalides à 40 p.c. et plus, il n'y a pas de réduction). La nouvelle disposition n'est applicable qu'aux pensions prenant cours après le 31 décembre 1967, c.à.d. que pour les pensions accordées antérieurement, c'est la législation en vigueur à ce moment-là qui reste d'application. Il semble que l'exigence des 350 jours d'absence demeure pour les non-invalides.

Les mêmes dispositions sont applicables aux indépendants alors que précédemment seuls les invalides à 40 p.c. au moins bénéficiaient des avantages de la retraite anticipée.

Il appartient aux intéressés de signaler leur qualité d'invalides à leur administration communale quand ils introduisent leur demande de pension.

Ajoutons que nous ne pouvons tout expliquer ici et que ceux qui ont un problème particulier ou ont besoin d'une explication peuvent toujours nous interroger.

Répetons encore que ce régime n'est pas applicable aux agents des services publics, bénéficiaires de pensions Etat, provinces, communes et assimilées. Ils jouissent de dispositions particulières en vérité plus favorables.

A. H.



# MARECHAL D'ARDENNE ET MONSEIGNEUR DE LA KNIPGCHEN

Fort ému par le caractère grandiose de la cérémonie et aussi de se retrouver en face de son ancien chef de Corps, l'abbé Wéber, curé de St-Donat, commença son homélie par un lapsus qui fit sourire les assistants, mais lera date dans les annales des Chasseurs Ardennais. Il salua, en effet, la présence du... maréchal Lecocq.

Au déjeuner, Raymond Reuter, ancien adjoint du major Lecocq, releva avec esprit cette... consécration, observant que comme il n'y avait plus de maréchaux d'Empire, le général Lecocq serait désormais « Maréchal... d'Ardenne ». Il ajouta, en s'adressant à l'abbé Wéber, qu'à l'avenir les Chasseurs Ardennais ne s'appelleraient plus que Monseigneur... Nous ne nous souvenons pas s'il a complété par un titre, celui de « Monseigneur de la Knipgchen » nous paraissant convenir parfaitement.

Nous voici donc avec un Monseigneur de plus parmi les anciens Chasseurs Ardennais, membres de la Fraternelle, car nous avions déjà Mgr Musty, évêque auxiliaire de Namur, membre titulaire de la section de Bastogne et Mgr Lefevre, doyen du chapitre cathédral, membre de la section de Florenville.

Les Chasseurs Ardennais ne se refusent d'ailleurs rien : l'autre jour, le bulletin de Touring Secours faisait du général Champion... un général d'Armée !

M. Hubert exposa encore succinctement les activités principales de l'association, relevant que la nouvelle composition du conseil d'administration, associant plus étroitement à la gestion, les présidents des sections, avait donné d'excellents résultats. Il mit l'accent sur l'inauguration du monument de Vinkt, le 26 mai, concluant sur la nécessité de profiter de cette cérémonie du souvenir pour affirmer notre attachement à l'unité du pays, à la concorde, fondée sur la compréhension, entre tous ses citoyens.

Le rapport, très étoffé comme d'habitude, du secrétaire national mit en évidence



LE SALUT A NOS DRAPEAUX ET L'APPEL DES MORTS

De gauche à droite : MM. V. Robert, secrétaire national; A. Hubert, président national; R. Reuter, président de la section d'Arion; J. Dicier, premier vice-président national et président de la section de Bastogne. (Photo G. Triffaux)

l'atmosphère particulièrement amicale qui règne au sein de la Fraternelle et notamment du conseil d'administration. Il rappela nos nombreuses activités qui sont régulièrement recensées dans ce bulletin. M. Robert souligna entre autres les mérites de notre bulletin « le plus beau de toutes les associations patriotiques », les initiatives et tâches sur les plans administratif et du service social. Il donna aussi connaissance des effectifs par sections, se présentant comme suit, au 31 octobre 1967 :

Arion	399
Bastogne	280
Bertrix	34
Brabant	636
Erezée	44
Etalle	157
Florenville	42
Houffalize	258
Huy	93
Liège	127
Marche	80
Namur	67
Neufchâteau	215
Verviers	29
Vielsalm	627
Virton	115
1 <sup>er</sup> Ch. A.	315
Divers	14
Total	3532

contre 3026 l'année précédente.

## MERCI A LOUIS HELMBACKER...

Lors de notre assemblée générale, notre ami, le commandant er. Louis Helmbacker n'a plus sollicité le renouvellement de son mandat d'administrateur-conseiller, pour des raisons à la fois familiales et de convenances personnelles. Nous ne pouvons le laisser partir sans rappeler qu'après avoir été un dirigeant actif du S.S.Ch.A. du canton de Bastogne sous l'occupation, le camarade Louis devint en 1948 secrétaire de la section du Brabant, poste qu'il abandonna pour celui de secrétaire national en 1956. Il devait conserver ce dernier jusqu'en 1962, quand des motifs de santé l'obligèrent à renoncer. Il redevenait, cependant, en 1964 administrateur-conseiller. Nous ne devons plus le voir très souvent à nos réunions, et ce pour des raisons de force majeure : il se trouve plus de la moitié de l'année à l'étranger, et il fut malheureusement victime d'un coup de deux accidents de voiture qui l'immobilisèrent durant des mois.

Nous le remercions du fond du cœur de tout ce qu'il a fait en faveur de ses camarades et lui souhaitons une heureuse retraite, dans l'affection de sa femme et de ses nombreux enfants et petits-enfants.

Le général Lecocq répond à l'allocation du commandant de la section nationale. Au fond, le colonel BEM Borgniet, administrateur et le vice-président Piedboël.

(Cliché « L'Avenir du Luxembourg »).

Notre technicien hautement compétent, le colonel Borgniet entretint alors l'assemblée, de façon très complète, des droits moraux et matériels des anciens combattants, notamment des rentes, de la médaille du militaire combattant, de la médaille du volontaire de guerre, et de toutes autres questions, exposées régulièrement ici par l'orateur ou le président. Le colonel fut vivement remercié pour son dynamique dévouement.

La gestion du conseil d'administration fut approuvée par applaudissements. De même fut acceptée une modification aux statuts permettant le port de notre insigne par les membres adhérents. Puis, le 1<sup>er</sup> vice-président Dicier fut réélu par acclamations, tandis que le mandat d'administrateur-conseiller délaissé par le camarade Helmbacker restera vacant jusqu'à la prochaine assemblée. Les administrateurs représentant les sections comptant cent membres au moins furent réélus : MM. Reuter (Arion); Lefebvre (Bastogne); François (Brabant); Eppe (Etalle); André (Houffalize); Devoghel (Liège); Balbour (Neufchâteau); Catin (Vielsalm); et Auphenne (Virton). Un représentant du 1<sup>er</sup> Ch. A. sera invité aux réunions du C.A.

La cotisation fédérale sera maintenue au même niveau en 1969 et la prochaine assemblée générale se tiendra à Vielsalm.

Tour à tour, le colonel Delogne et les majors Derille et Bastin exposent le programme des fastes et la marche du Souve-

Quant au président, il communiqua tous les détails de la cérémonie de Vinkt, faisant appel en faveur d'une participation massive. Les délégations qui le peuvent sont incitées à aller le matin à Courtrai pour la commémoration nationale de la bataille de la Lys.

Des télégrammes de loyalisme et d'attachement furent adressés au Roi et à la Reine, au roi Léopold, ainsi qu'un message fraternel aux anciens du 10<sup>ème</sup> de Ligne réunis au même moment à Bruxelles. Après quelques autres communications, la partie administrative de l'assemblée fut close.

## Hommage au Général Lecocq

S'adressant alors avec chaleur et émotion au général Lecocq, invité d'honneur de l'assemblée, le président national rappela d'abord ses brillants états de services, entre autres au 13<sup>ème</sup> de Ligne en 1914-1918. Il dit combien tous les anciens bérôts s'étaient heureux de le voir et de le revoir à Arlon où il est arrivé comme major au début de 1938. Commandant du III/1<sup>er</sup> Ch. A. durant la mobilisation et les deux premiers jours de la campagne, il fut appelé à reprendre le commandement du régiment le 12 mai après la mort glorieuse du colonel De Schepper.

Sa belle conduite lui valut d'être créé commandeur de l'Ordre de Léopold II avec palme et attribution de la Croix de Guerre 1940 avec palme, et la citation suivante :

« Officier de grande valeur, calme, énergique, modèle de droiture. Le 13 mai 1940, prend le commandement du régiment qu'il conduit avec une mâle énergie, notamment à Termonde et Zwijnaerde où il résiste à de violentes attaques et décroche dans des circonstances les plus difficiles.



Le président national remet la médaille du mérite en or à Raymond Reuter, président de la section d'Arion depuis plus de vingt ans... (Photo G. Triffaux)

A Vinkt, bouche, au pied levé, une trouée dangereuse et maintient ses positions malgré les attaques répétées d'un ennemi bien supérieur en nombre et en moyens.

Revenu à Arlon à son retour de captivité, il dirigea en qualité de lieutenant-colonel, puis de colonel, le bureau de recrutement, puis fut à l'Ecole d'Infanterie. Il inaugura la belle lignée d'anciens du 1<sup>er</sup> Ch. A. aux éminentes fonctions de commandant militaire de la province de Luxembourg. Devaient, en effet, lui succéder, les colonels Dumortier, Schouvelier,



... ainsi qu'au trésorier national Fernand Crochet, sur la brèche en faveur de ses camarades, depuis 1941, au S.S.Ch.A. puis à la Fraternelle. (Photo G. Triffaux)



A son tour, le président national se voit remettre la médaille d'or par le premier vice-président national, le juge Didier, lui-même proclamé titulaire peu auparavant, pour avoir assumé la présidence de la section de Bastogne depuis sa création.

(Cliché « L'Avenir du Luxembourg »).

Leblanc et Remience. En passant, M. Hubert observa que les Chasseurs Ardennais comptaient bien qu'on désignerait à nouveau un des leurs pour reprendre le flambeau l'an prochain.

Le président dit encore les qualités de courage, d'autorité, mais aussi de modestie, de simplicité et de gentillesse qui caractérisent le général Lecocq. Il rendit hommage à M<sup>me</sup> Lecocq qui, durant toute l'occupation, s'affirma avec douceur et dévouement, la première dame des Chasseurs Ardennais à Arlon. Sous les acclamations extrêmement chaleureuses de l'assemblée debout, le président remit alors au général Lecocq, gravée à son nom, la plaquette de reconnaissance de la Fraternelle.

Le général remercia en termes simples et directs, voyant surtout dans la manifestation dont il était l'objet le reflet de l'amitié qui est à la base de l'esprit des Chasseurs Ardennais.

## Médailles du mérite

Le président national exposa la nouvelle initiative du conseil d'administration qui a décidé de créer pour les dirigeants et militants dévoués de la Fraternelle une médaille du mérite exclusivement Ch. A. Elle est à nos couleurs, porte notre hure laurée et au revers la devise « Résiste et mords ».

Il y a trois rangs : médaille d'or, pour services exceptionnels ; médaille d'argent, pour 15 années au moins d'activité ; médaille de bronze. En outre, un magnifique diplôme en trois couleurs a été réalisé.

Pour le premier « train », 113 médailles ont été décernées : 12 en or, 51 en argent et 50 en bronze.

Le président procéda ensuite à la remise des médailles aux titulaires dont les noms sont publiés plus loin. En fin de séance, sur annonce de R. Reuter, le président Hubert se vit lui-même conférer la médaille d'or qui fut épinglée par le 1<sup>er</sup> vice-président Didier. Il fut fort applaudi comme l'avaient été tous les braves élus.

La séance bien remplie fut levée, alors qu'il était près de 14 h., aux sons de la Marche des bérés verts.

Heureusement, pour les estomacs criant famine, il n'y avait que quelques pas à faire pour gagner le mess des sous-officiers de l'EI ou un premier réconfort fut trouvé dans l'apéritif — du maitrank, évidemment — offert par la section d'Arion. Puis, ce fut un repas somptueux groupant quelque deux cents participants.

L'animation fut à la hauteur de notre réputation. Raymond Reuter fit un speech éloquent et brillant, adressant notamment des remerciements au colonel BEM Van de Walle, qui, avec le colonel Remience, encadrerait le président national. Il fit acclamer aussi l'adjudant Dandievil, auquel il remit un souvenir, et d'une équipe de serveurs de 14 cuisinots et d'une équipe de serveurs à préparer les agapes. Le président national ajouta quelques mots, plus particulièrement au colonel Van de Walle, bientôt à la retraite, et de Raymond Reuter qui, bien secondé par les autres dirigeants arlonais, s'est à nouveau affirmé comme un hôte incomparable.

La journée se prolongea bien tard... On emporta en province et dans l'intérieur du pays des bouteilles de maitrank, et l'on fit monter les ardoises au bar du mess des sous-officiers qui accueillit sympathiquement cet envahissement de hures...





# L'INAUGURATION DU MÉMORIAL DE VINKT

## une grandiose manifestation du souvenir et de fraternité nationale



Le colonel BEM Roman, représentant du Roi, qui suit le commandant Pierrel, chef du Protocole au Nom, est salué à son arrivée par les membres du Comité exécutif. De g. à dr., MM. Van der Eecken, secrétaire; l'échevin De Vriese; le bourgmestre Vercamer, qui mesura le président de la Fraternelle; le second échevin; le curé Michem, trésorier.

La commune de Vinkt s'était magnifiquement parée, le dimanche 26 mai, en vue de la journée inaugurale du monument aux victimes des combats et massacres de mai 1940. La cérémonie avait été minutieusement préparée de longue date, et toute la population (moins de 1.400 habitants) y avait collaboré. On notait, avec satisfaction, une profusion de drapeaux nationaux. La note était à l'amitié entre Wallons et Flamands, à la solidarité nationale. Nous devons ajouter que retrouvant chaque année cette chaude atmosphère, les fidèles Chasseurs Ardennais qui, depuis vingt-trois ans, se donnent rendez-vous pour la traditionnelle manifestation du souvenir. Celle-ci n'en sera que plus émouvante à l'avenir.

Le matin, à 9 heures, S. Exc. Mgr Van Peteghem, évêque de Gand, célébra une messe solennelle à la mémoire des victimes militaires et civiles. L'église, réservée cependant aux familles de celles-ci, était archi-comble. Le président national de la Fraternelle Ch. A. était au premier rang, aux côtés des autorités communales. L'homélie fut prononcée avec beaucoup d'éloquence par le chanoine Loontjens, ancien aumônier militaire. Il rendit notamment un hommage éclatant à la bravoure des Chasseurs Ardennais.

### LE DISPOSITIF

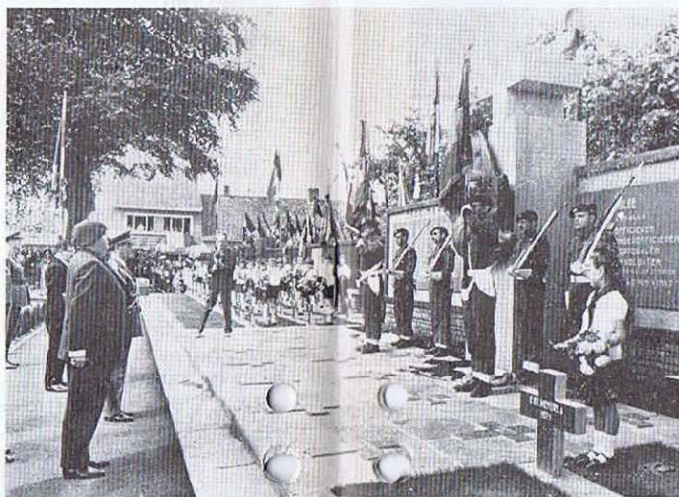
Le restant de la matinée fut consacré aux préparatifs et à la mise au point du scénario de la cérémonie, sous la direction diligente et compétente du commandant Pierrel, chef de la section Protocole au ministère de la Défense nationale et de son adjoint, le commandant de Huits.

Dès le début de l'après-midi, la foule commença à affluer, non seulement, toute la population de Vinkt, mais celle des localités environnantes, et beaucoup aussi étaient venus de Deinze, de Gand ou d'ailleurs. Nous avons notamment retrouvé certains artilleurs des 8 A, 12 A et 19 A qui ont soutenu les Chasseurs Ardennais sur la Lys, pour la plupart originaires des Flandres.

Nous attendions un fort contingent de Chasseurs Ardennais : toutes les espérances furent dépassées. Ils étaient venus, en effet, de partout, par plus de 15 autocars, 2 ou 300 voitures particulières, accompagnés souvent de membres de leurs familles et d'amis. Un grand nombre de sympathisants des bérets verts étaient accourus d'initiative. Tous les drapeaux de la Fraternelle étaient présents aux côtés de tous nos dirigeants. On était heureux de retrouver même certains camarades qu'on voit plutôt rarement à nos assemblées. Plusieurs d'entre les présents ne s'étaient plus vus depuis 1940 ou le retour de captivité.

Il y avait là ceux qui s'étaient particulièrement distingués à Vinkt, les Lalière et les Schandeler, les André, Burnet, Dombret, Fairon, François, Huppert, Remience, Reuter, Robert, Wauthez, aux côtés des Lacroix de Gotten, Autphenne de Bodange, Catin de Chabrehez et Liégeois de Rochelival. On entourait avec respect le Général Lecocq, Mme Dhuren, Mme Alaine et d'autres membres des familles de nos camarades ayant perdu la vie à Vinkt. On approvait que M. Poswick ait choisi un Chasseur Ardennais, le Général Champion, pour le représenter et que M. le gouverneur Brasseur ait agi de même en désignant Raymond Reuter, ancien adjoint du commandant de bataillon Philippart.

L'arrivée des Chasseurs Ardennais, en rangs serrés, rythmant magnifiquement le pas, fit sensation, tant à cause de leur allure que de leur nombre, sur les



Rassemblement après le dévoilement du monument; on remarquera le magnifique tableau formé par les enfants des écoles.

milliers de personnes qui se pressaient dans les rues du village, où l'on n'avait jamais vu une telle foule... et de tels embouteillages. Et cependant, un grand nombre de gendarmes, assistés par tout le Corps de protection civile de Flandre orientale, étaient sur la brèche.

Deux grandes tribunes avaient été dressées pour les personnalités et les invités dans la rue longeant l'église. Sur le côté gauche, des centaines de chaises pour les familles des victimes. Les anciens bérets verts devaient prendre place à droite de la tribune principale, mais vu leur nombre, on décida en extrême de les ranger sur le trottoir face aux tribunes.

### LE COMITÉ DU MONUMENT

Rappels la composition du comité du monument de Vinkt :

Président : R. VERCAMER, bourgmestre.

Vice-Présidents : A. HUBERT, président national de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais; J. DE VLIÉGER, instituteur en chef.

Secrétaire : J. VAN DER EECKEN, secrétaire communal honoraire, qui remplissait les fonctions en 1940.

Trésorier : Abbé F. MICHEM, vénérand curé.

Membres : J. DE VRIESE, échevin; G. DE CLERCQ, secrétaire communal.

Les détachements des 1 et 3 Ch. A. occupaient les allées du cimetière, de part et d'autre de l'église, tandis que les drapeaux et leur escorte encadraient la stèle centrale du monument. Deux anciens montraient la garde à notre bas-relief. La musique FDI se trouvait à côté du monument. Derrière celui-ci, dans le jardin du presbytère, avait été érigée une plate-forme où étaient installés des dizaines de drapeaux, dont ceux des Chasseurs Ardennais.

Les enfants des écoles, tout de blanc vêtus et portant les couleurs nationales, étaient placés dans tous les espaces entre les tombes des victimes encore inhumées à Vinkt. Chacun tenait à la main un bouquet de fleurs de saison, fraîchement cueillies.

### ARRIVÉE DES AUTORITÉS

Toutes les autorités — les noms des principales d'entre elles sont cités ailleurs — étaient en place quand arrivèrent successivement, salués par les sonneries d'usage, le représentant du ministre de la Défense nationale et le représentant du Roi. Ils furent accueillis par le comité exécutif conduit par le bourgmestre Vercamer. Le représentant du Roi, avant de monter à la tribune, salua les drapeaux des 1 et 3 Ch. A.

Ajoutons que tout le monde put suivre — du moins de façon auditive — les cérémonies grâce à une excellente amplification et à une charmante speakerine qui se tira fort bien d'affaire pour une débutante.

Voici la liste des principales personnalités ayant assisté à l'inauguration du monument de Vinkt :

Colonel BEM ROMAN, aide de camp, chef de Corps des Paracommandos, représentant S.M. le Roi;

M. PL. DE PAEPE, Ministre de la Prévoyance sociale, représentant le gouvernement;

Général-major CHAMPION, de l'E.M./1 D, Ch. A. en 1940, Inspecteur Général adjoint de la force terrestre, représentant le Ministère de la Défense nationale.

### PERSONNALITÉS REGIONALES

M. R. DE KINDER, gouverneur de la Flandre orientale;

Colonel d'KINT de RODENBEKE, Commandant militaire de Flandre orientale;

Mgr VAN PETEGHEM, Evêque de Gand; M. VAN HALUWAERT, représentant le Vice-Président Ministre, M. DE CLERCQ;

MM. DUA et SCHEIRE, sénateurs; MM. NIEMEGERES, VAN HERREWEGHE et WANNYN, députés;

Colonel BROECKMANS, commandant la Gendarmerie des deux Flandres;

M. PONNET, Commissaire d'arrondissement Gand-Eekloo;

Lieutenant-Colonel TURLLOT, commandant le groupe de Gendarmerie de Gand;

M. BEEAERT, juge de paix du canton de Deinze;

Les bourgmestres de Deinze, Grammen, Hingene, Meigem, Oostrozebeke, St-Gillis-Dendermonde, St-Martens-Latem, St-Martens-Leerne, Wichelen et Zevenen;

Mgr FRAYEMAN, aumônier général de l'ACW; Mr CAUVE, président de Caritas Catholica; Chanoine LOONTJENS, de l'évêché de Gand; Les anciens curés de Vinkt, DIAENENS (1940) et RAEMDONCK;

Le représentant du supérieur général des Frères d'Oostakker (deux membres de cette communauté ont été fusillés à Vinkt);

Délégations d'associations patriotiques: anciens combattants de Vinkt, Deinze, Petegem/Leie, Machelen, Olsene, Zevenen, Meigem, Lotenhulle, St-Martens-Latern, Nevele, Baete-Maria-Leerne, St-Martens-Leerne, Poesele; CNPPA Deinze; ZAB Deinze; FNI Deinze; Fraternelle de gendarmerie Deinze; Cercle des Officiers de réserve de Gand; Union nationale des sous-officiers de réserve - Gand; Ligue nationale des Vétérans du roi Léopold III.

La tribune principale. (Photo « L'Avenir du Luxembourg »).

N.B.: M. SEGERS, ministre d'Etat, a été empêché en extrême par les négociations gouvernementales.

### PERSONNALITÉS LUXEMBOURGEOISES ET CHASSEURS ARDENNAIS

Général-major R. LECOCQ, commandant en 1940 le 1er Chasseurs Ardennais; M. R. REUTER, (III/1 Ch. A.) chef de cabinet, représentant le gouverneur du Luxembourg, M. BRASSEUR;

Colonel F. REMIENCE, commandant militaire du Luxembourg (officier de renseignements au 1 Ch. A. en 1940);

MM. R. GILLET, député de Bruxelles et ancien du 1 Ch. A. à Vinkt;

M. REMACLE, bourgmestre de Vielsalm; C. DECKER (ancien Ch. A.) 1er échevin, représentant le bourgmestre d'Arlon, M. SIMON (ancien Ch. A.);

Colonel A. LAILIERE, chef du service général de l'Encadrement au ministère de la Défense nationale (10e Cie/3 Ch. A. à Vinkt);

Lieutenant-Colonel R. MOINY, de l'Etat-Major des Forces de défense de l'Intérieur (6 Ch. A.);

Lieutenant-Colonel Ch. PECQUET, chef du service du Recrutement au MDN (2 Ch. A.);

Lieutenant-Colonel WAUTHOZ, adjudant-major du 3 Ch. A. en 1940;

Lieutenant-Colonel BORBAIX, ancien commandant du 3 Ch. A.;

Lieutenant-Colonel DELOGNE, actuel commandant du 1 Ch. A.;

Major DERILLE, actuel commandant du 3 Ch. A. en 1940;

Colonel BEM hre J. BORGNET de l'EM/1 D, Ch. A. en 1940;

Major hre P. LACROIX, commandant à Gotten la 9e Cie/6 Ch. A.;

Mme DHUREN, veuve du commandant R. DHUREN, blessé à mort à Vinkt;

Mme ALAIME, veuve du commandant ALAIME, décédé des blessures contractées à Vinkt;

Mme SAINT-MAUX, belle-mère du sergent C.O. VILLERS;

Mlle DESCAMPS, fille du lieutenant-général DESCAMPS, commandant la 1 D, Ch. A.;

M. R. EMOND, fils du caporal Emond tombé à Vinkt; etc... etc...

Le Général BOURGIES, qui commandait le 5e Chasseurs Ardennais avait annoncé sa présence. Il fut empêché par une intervention chirurgicale inopinée.





Bénédiction du monument par Mgr Van Pelteghem, révérendissime évêque de Gand.  
(Photo « L'Avenir du Luxembourg »).

## DISCOURS

Le premier discours, d'une dizaine de minutes, fut prononcé par M. Roger Vercaemer, bourgmestre de Vinkt et président du comité. Il rappela la fondation de 1940, remémora les liens d'amitié noués entre les habitants de Vinkt et les Chasseurs Ardennais au cours de leurs retrouvailles annuelles et fit l'histoire de l'initiative ayant conduit à la réalisation du monument. M. Vercaemer insista à juste titre sur la contribution considérable des habitants de Vinkt : quelque 700 F par famille. Il cita aussi l'aide reçue de la province, du ministre de l'Intérieur et de celui des PTT.

Lui succéda M. Albert Hubert, président national de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais et vice-président du comité du monument. Pour répondre à de nombreuses demandes, nous reproduisons plus loin, in extenso, son discours, prononcé tantôt en français, tantôt en néerlandais. Avec les dernières paroles de son discours de notre président, la musique FDI commença à jouer en sourdine la marche des Chasseurs Ardennais, qui se fit de plus en plus vibrante, pour éclater finalement en fanfare. Dès la dernière mesure, les pelotons des anciens entonnèrent les paroles de notre marche et leur... chœur décidé fit forte impression.

## INAUGURATION

Alors, sur l'invitation du bourgmestre, le représentant du Roi quitta la tribune et, conduit par deux officiers du SDHP, se dirigea vers le monument. Il était suivi par Mgr Van Pelteghem, évêque de Gand ; le bourgmestre de Vinkt et le président de la Fraternelle. Tandis que le représentant du Roi découvrait la stèle centrale, MM. Vercaemer et Hubert, dévoilaient respectivement le tableau des victimes civiles et la partie consacrée aux militaires. Les deux Chas-

## LE MONUMENT

Le mémorial de Vinkt, dont la première pierre fut posée conjointement par le bourgmestre et le président des Chasseurs Ardennais, le 28 mai 1967, est long de 45 mètres.

La stèle centrale est constituée d'une colonne blanche surmontée de la croix à laquelle est adossée une Piété en bronze, de style moderne, et qui évoque la mère des martyrs. Sur la partie gauche, la liste des victimes civiles : 51 habitants de Vinkt et 35 étrangers à la commune. A droite, une mention d'hommage aux militaires tombés à Vinkt, à côté de laquelle figurent des reproductions en pierre du Lion Belgique et de la hure laurée de la Fraternelle Ch. A.

L'aile gauche du monument contient une reproduction de la croix de guerre avec palme qui a été conférée à la commune de Vinkt, avec le millésime 1940. A droite, la mention « De Slag van Vinkt ».

Au fond, une table carrée de 1,30 m de côté avec un plan de la localité et une évocation de la bataille ; encastré dans le mur, le bas-relief gravé dans le schiste et qui représente un Chasseur Ardennais montant la garde dans un paysage de Flandre.

Le projet général du monument a été établi par l'architecte en chef Jos. De Vlieger. Les plans définitifs et la direction technique ont été assurés par L. Pieters, expert-urbaniste à St-Denijs-Westrem. La construction a été réalisée par l'entreprise Maurits De Vos à Zulte.

La Piété est l'œuvre de l'artiste Denijs Goossens de Waarschoot tandis que la carte a été exécutée sur dessin de J. De Vlieger, par le céramiste Marc De Ketelaere de Nevele.

Le bas-relief des Chasseurs Ardennais a été, nous l'avons dit déjà, imaginé et dessiné par notre camarade René Miessen, et la gravure sur schiste a été exécutée par la firme Willens de Libramont.

Le pavement devant la stèle comporte des croix mortuaires en relief, tandis que de petites croix en pierre bleue portent les noms de tous ceux qui reposent encore au cimetière de Vinkt, le drapeau national ornant les croix des militaires. Parmi eux quatre de nos camarades : le caporal Emond, le soldat Gouverneur, Mathay et Mertens.

seurs Ardennais agissaient de même pour le bas-relief de schiste. Les troupes présentaient les armes et la musique FDI jouait « Aux Champs ».

Monsieur l'Evêque procéda ensuite à la bénédiction du monument. Puis, le Colonel BEM Roman déposa une grande couronne de fleurs au nom du

Roi. Le déchirant « Last Post » suivi de la Brabançonne.

Les personnalités regagnèrent la tribune.

Ce fut, pendant environ une demi-heure, un émouvant défilé pour le dépôt de fleurs : le représentant du Ministère de la Défense nationale ; le gouverneur de la province ; le bourgmestre de Vinkt et les membres de son conseil communal ; le président national de la Fraternelle accompagné du général Leconte, du colonel Remicne (1 Ch. A.), du colonel Lallière (3 Ch. A.) et du major Eppe (2 Ch. A.), et enfin l'imposant cortège des familles de fusillés pour lesquelles il avait fallu imposer la limite d'un membre par famille : et cela fit... 80 bouquets !

Durant ces pieux hommages, les enfants des écoles chantaient des airs de circonstance ; ils furent relayés par la musique militaire.

## APPEL AUX MORTS

Le bourgmestre et le président national de la Fraternelle, face au monument procédèrent alors, dans le recueillement général, à l'appel des morts : victimes civiles pour le premier, héros militaires pour le second. Ils égrenèrent ainsi près de deux cents noms. L'émotion était intense, et l'un évoquait un être cher, l'autre un ami ou un camarade. Certains même apprirent ainsi le destin d'un de leurs compagnons. A tour de rôle, les enfants des écoles déposaient leur petit mais magnifique bouquet, tantôt sur une tombe, tantôt sur les escaliers de la stèle centrale, qui furent entièrement recouverts.

A remarquer que tant les autorités de Vinkt que celles de la Fraternelle déposèrent deux couronnes, l'une devant le mémorial des victimes civiles, l'autre devant l'inscription à la mémoire des victimes militaires. Nos couronnes étaient portées par quatre miliciens du 1 Ch. A. ayant revêtu la tenue de 1940. Les inscriptions sur les rubans des couronnes étaient l'une en français, l'autre en néerlandais.

## LE DEFILE

Un impressionnant défilé devait clôturer la cérémonie. En tête la musique de Vinkt, suivie des enfants des écoles agitant tous des drapeaux nationaux. Puis la musique de Deinze, précédant les jeunes des écoles, les mouvements de jeunes et d'autres délégations très variées.

Après un hiatus de quelque 200 m, notre vaillante musique FDI, qui remporta grand succès, et qui, jouant sans relâche la marche des bérets verts, conduisait les détachements fort applaudis des 1er et 3e Ch. A., continuateurs des régiments qui se sont battus à Vinkt. Ensuite, les anciens Ch. A. précédés des quinze drapeaux de la Fraternelle, l'emblème fédéral et ses deux gardes en tête. Ils étaient impeccablement alignés comme s'ils se trouvaient encore à l'entraînement, ils marchaient au pas ca-



Découverte du monument.

rencé à la perfection, l'honneur et la fierté se lisaient dans leur regard. Leur allure souleva l'admiration et suscita des acclamations. Ce n'était pas un troupeau de porteurs de tartines mais un régiment discipliné, ordonné, alerte, dont beaucoup de membres portaient des décorations méritées par leur courage. Les Chasseurs Ardennais étaient suivis des anciens combattants des deux guerres de Vinkt et environs, puis du détachement imposant de la protection civile qui avait été à la peine.

Le représentant du Roi prit alors congé, salué par le bourgmestre et le président de la Fraternelle.

## LA RECEPTION

Les autres autorités se rendirent alors à la magnifique réception offerte par la commune de Vinkt dans une immense tente dressée par les soins bénévoles de l'Armée et sur instructions de M. Poswick, dans la cour de l'école. L'atmosphère fut des plus animées. M. Hubert remit au bourgmestre Vercaemer la plaquette de reconnaissance de la Fraternelle, sous les applaudissements nourris de l'assistance. En... échange, le bourgmestre offrit à notre président une belle reproduction en céramique de la Piété ornant le monument et à sa grande surprise, le proclama citoyen d'honneur de Vinkt. Réacclamations.

Les manifestations de fraternité se prolongèrent fort avant dans la soirée et l'on se donna rendez-vous pour l'an prochain.

Ajoutons qu'en fin d'après-midi, alors que la cérémonie d'inauguration était close, une forte délégation du groupe ment du Brabant de la Ligue nationale des Vétérans du roi Léopold III, conduite par son président Me Cleeremans, est venue fleurir le monument où elle fut accueillie par notre administrateur, le colonel BEM Borgniet.

Le matin, certains groupes de Chas-

seurs Ardennais, notamment du Brabant et de Houffalize, étaient présents à Courtrai pour la commémoration nationale de la Bataille de la Lys, où ils formèrent le groupe le plus compact et le plus remarqué.

En résumé, une bien belle journée, qui laissera à tous un souvenir ineffaçable et notamment aux braves qui se sont levés avant l'aube et n'ont regagné leur foyer que bien tard dans la nuit.

## CHASSEURS ARDENNAIS TOMBES SUR LA LYS

Voici quelques informations complémentaires ou rectificatives, à la suite de la publication, dans nos deux der-



L'apothéose : le défilé impressionnant des centaines d'anciens Chasseurs Ardennais, conduits par l'emblème fédéral et tous les drapeaux de la Fraternelle.

(Photo « L'Avenir du Luxembourg »).

niers numéros, des listes des Chasseurs Ardennais tombés au cours de la bataille de la Lys.

Le caporal René Emond, originaire de Chassepierre, et qui a été tué à Vinkt, appartenait non pas au 3 Ch. A., mais à la 9e Compagnie du 5e Chasseurs Ardennais.

Notre camarade Paul Jacquet, président provincial du Luxembourg de FNAPG et membre de notre section de Bastogne, nous signale qu'un de ses concitoyens de Vaux-lez-Rosières, le soldat Jean-Pierre Lamoline de la Ire Cie du 4 Ch. A., blessé près de Gottem le 24 mai, est décédé à Tiel, le 26 mai. Il est inhumé à Vaux-lez-Rosières.

Le major Pierre Lacroix, qui commandait à Gottem, la 9e Cie du 6 Ch. A., nous confirme la liste des tués de son unité dans cette localité : le caporal Pierre Winand de Verviers ; l'ordonnance du commandant de Cie, le soldat milicien (SM) Fiacre Ballot de Membre ; le SM Joseph Rocour de Vivegnis ; les TS Albert Amel de Huy ; Louis Gilquin de Rochhaut et Eugène Toussaint de Corblon.

Il ajoute les noms de trois blessés de Gottem, morts des suites des suites des blessures ; il s'agit des SM Coulon, Noiset et Petre.

Nous ne possédons pas d'autres indications.

En outre, les militaires suivantes de cette unité ont été blessés à Gottem : les SM Arend, Durou, Ediar, Henin, Jaumotte, Lambert, Luxen et Rijpens, ainsi que le trompette Tombeur.

Appartenaient d'autre part à la 9e/6 Ch. A., les soldats Louis Betrains et Eugène Yansenne, équipiers FM, tués lors de la défense d'un carrefour, le 27 mai à De Flesch - Aarsele.



# REMERCIEMENTS DE LA COMMUNE DE VINKT

Quelques jours après la cérémonie, le président national de la Fraternelle a reçu de Vinkt, sous la signature de monsieur R. Vercamer, bourgmestre-président, et de M. J. Van Der Eecken, secrétaire du comité du monument, une longue et émouvante lettre qui exprime magnifiquement les sentiments de la population de Vinkt à l'égard des Chasseurs Ardennais. Nous croyons de notre devoir d'en reproduire de larges extraits, traduction libre :

« Très honoré président national et cher ami,

Maintenant que nous sommes quelque peu remis des fatigues résultant de la réparation de l'émouvante, grandiose et impressionnante cérémonie d'inauguration du monument, nous voulons d'abord et surtout rendre hommage aux Chasseurs Ardennais qui sont venus en grand nombre de toutes les parties de la Wallonie conférant à cette belle émouvante cérémonie un lustre incomparable, de telle sorte qu'elle restera comme un des plus grands et des plus beaux jours de l'histoire de Vinkt. La présence de centaines de Chasseurs Ardennais qui formèrent comme le bouquet » (en français dans le texte) de tout le défilé, est aujourd'hui encore l'objet de toutes les conversations à Vinkt, et elle a profondément touché la population. Au nom du comité exécutif, de la population de Vinkt et surtout des membres des familles des victimes civiles, nous vous prions d'avoir la bonne indulgence, dans le prochain numéro du bulletin périodique de la Fraternelle, « Le Chasseur Ardennais », d'exprimer MM. les présidents des différentes sections et à leurs membres, les sentiments profonds de reconnaissance et d'amitié que nous leur témoignons pour la peine qu'ils ont prise d'entreprendre un si long voyage, afin de rendre hommage à leurs camarades tombés au champ d'honneur et à nos martyrs, et pour le fait que leur innombrable présence a donné un éclat inoubliable à la magnifique cérémonie d'inauguration.

Cela leur fait honneur à tous et, pour la population de Vinkt, qui porte les Chasseurs Ardennais dans son cœur, ce fut une preuve d'amitié et d'affection qu'elle a vivement ressentie.

Nous vous prions en même temps de remercier de tout cœur le conseil d'administration de la fraternelle pour toute l'assistance et la collaboration qu'il nous a apportées durant les travaux préliminaires...

... la cérémonie a revêtu dans sa totalité un caractère national et patriotique...

...Pouvons-nous également vous demander d'être notre interprète auprès de M. Posviek, ministre de la Défense nationale, pour lui exprimer nos plus chauds sentiments de gratitude pour sa grande bienveillance et la collaboration qu'il nous a témoignées et qui est

pour une bonne part dans le caractère grandiose qu'a revêtu la cérémonie.

Nous ne pouvons pas trouver les mots pour vous exprimer, à vous personnellement, nos sentiments de reconnaissance pour tout ce que vous avez bien voulu faire en vue du succès de cette manifestation et il doit être dit que sans votre bienveillant concours, jamais nous n'aurions pu atteindre un tel résultat.

Nous vous en sommes infiniment reconnaissants.

Nous espérons que les liens d'amitié ainsi que d'estime et d'affection mutuelles qui se sont établis se maintiendront et croîtront dans l'avenir, au plus grand profit de l'unité de notre chère patrie et de la compréhension réciproque entre nos deux communautés...

De son côté, M. l'abbé Michem, vénérand curé de Vinkt nous a écrit en français une longue lettre dont nous extrayons le passage suivant :

« La journée de l'inauguration de « notre » monument national restera dorénavant inoubliable. En effet, toutes les cérémonies se sont déroulées avec une dignité impressionnante et dans une ambiance de solidarité nationale.

Je crois que c'est à nous de vous remercier et de vous en féliciter ; la part que vous y avez prise a été décisive pour la bonne réussite de cette manifestation unique ».

Enfin, au moment où nous clôturons ce numéro, nous avons reçu une nouvelle lettre des autorités de Vinkt, auxquelles nous avions exprimé nos chaleureux remerciements pour l'accueil particulièrement cordial de la population. Elle démontre combien profonde est l'impression laissée par les Chasseurs Ardennais, « nos amis », lors de cette inoubliable journée.

Le bourgmestre ajoute que nous ne pouvons nous faire une idée du nombre considérable de visiteurs de toutes les parties du pays qui défilent chaque jour à Vinkt, et surtout les samedis et dimanches, et qui ne tarissent pas d'éloges pour le monument représentant à leurs yeux une magnifique image de la paix.

## EN HOMMAGE AUX REGIMENTS DES CHASSEURS ARDENNAIS

Entrés vivants dans la légende  
Tes régiments, les tout premiers,  
Eurent cette immense insolence  
De résister, même écrasés.

Quand le pays fut occupé,  
Submergé par cette marée  
De fer, d'acier,  
Nos mémoires fidèles, gardaient  
Le souvenir des verts bérets.

Et lorsque tes drapeaux s'inclinent  
Devant les monuments gravés,  
La pierre, elle aussi, se ranime  
Et prend vie  
Dans le sanglier.

M.L. HOYAUX.

## SOUVENIR ET RECONNAISSANCE

Nous avons reçu une lettre de notre camarade Bernard Lamotte, qui fut présent le 26 mai à Vinkt et qui habite Overijse. Il appartenait au 5e Chasseurs Ardennais et a vu son chef, le lieutenant Paul Noël, tué à ses côtés le 25 mai. Lui-même revendique de n'avoir échappé à une mort certaine que grâce au sang-froid, au courage et à l'héroïsme d'une femme accourue à son secours en plein bombardement. Grièvement blessé, alors qu'il se trouvait dans la cour de l'école, Lamotte est tombé dans un coin, perdant son sang en abondance d'une large plaie au ventre, et une artère de l'aîne sectionnée. Une femme qui l'avait vu tomber est venue au mépris du danger ligaturer l'artère et lui donner les premiers soins.

Notre camarade nous dit son éternelle gratitude à l'égard de cette personne, Mme Coryn, qui habite actuellement à Astene-lez-Deinze, et nous demande de lui rendre l'hommage qu'elle a bien mérité pour avoir sauvé la vie d'un des nôtres. Nous le faisons bien volontiers.

## UN LIVRE

### VINKT IN MEI 1940

L'abbé F. MICHEM, actuel curé de Vinkt, a publié, à l'occasion de l'inauguration du monument et au profit de celui-ci, un petit livre de 104 pages ayant pour titre « Vinkt in mei 1940 ».

Préfacé par le bourgmestre VERCAMER, l'ouvrage se compose de deux parties, la première : la bataille pour Vinkt ne tarit pas d'éloges sur la bravoure des Chasseurs Ardennais ; la seconde traite de Vinkt « le village martyr ».

Le livre contient une grande carte, un certain nombre de dessins au trait, ainsi que la reproduction de photographies prises à l'époque par des soldats allemands.

On y trouve aussi la liste des morts militaires et civils.

Vinkt, écrit l'auteur, est désormais un symbole de gloire et de deuil. Le nom de Vinkt orne la proue d'un navire de notre marine ; il figure au fronton d'une caserne ; il est reproduit en lettres d'or sur les glorieux drapeaux « de nos Chasseurs ardennais ».

La 1<sup>re</sup> édition de 1250 exemplaires a été épuisée en moins d'un mois. Une nouvelle vient de sortir de presse, et 300 exemplaires ont été vendus en quelques jours.

Ces deux premières éditions sont uniquement en néerlandais et on peut se procurer le livre en versant 100 F au C.C.F. 100.55.39 de « Het Oorlogsgedenkteken Vinkt ».

La réalisation d'une édition française est sérieusement envisagée. Nous serions heureux d'enregistrer les marques d'intérêt pour celle-ci.

AU 3<sup>e</sup> CHASSEURS  
ARDENNAIS  
En ascension remarquable

## LA MARCHÉ DU SOUVENIR...

est devenue une grande  
manifestation nationale,  
appelée sans doute à passer  
au plan européen

Il nous est impossible de narrer par le menu les péripéties de la 2<sup>e</sup> Marche du Souvenir, d'une part, parce que nous avons pu la suivre seulement durant la majeure partie de la 1<sup>re</sup> journée et la moitié de la dernière ; d'autre part, parce que la presse en a relativement beaucoup parlé, encore que nous renvoyions nos lecteurs à nos observations contenues dans notre éditorial.

La Marche du Souvenir restera sans doute la plus belle des initiatives du lieutenant-colonel Borboux. En 1967 - il faut toujours faire ses premiers pas - elle avait réuni quelque trois cents participants ; ils furent près de 2000 si l'on ajoute aux 1600 « permanents » les marcheurs d'un jour, entre le 15 et le 18 mai.

Et l'on parle déjà de la 3<sup>e</sup> édition qui se ferait sans doute durant les fêtes de Pentecôte, de manière à y associer plus étroitement les groupes de jeunes,

La colonne en file indienne au sortir de la forêt.  
(Cliché « L'Avenir du Luxembourg »).



Au cœur de la forêt d'Ardenne, l'Ardenne Silva qu'a traversée et chantée Pétrarque, le poète de l'Amour  
(Cliché « FM »).

en même temps que l'on tâchera de sortir du plan belge. Et on le peut.

Rappelons l'objectif des promoteurs : combiner l'entraînement physique, un pèlerinage sur les lieux des premiers faits d'armes des Chasseurs Ardennais à la frontière, faire mieux connaître les beautés touristiques du Luxembourg, resserrer les liens entre militaires de nos trois régions linguistiques.

### Les participants

Au total, plus de 1600 participants à toute l'opération. Très peu d'abandons. Ajoutons les marcheurs d'un jour ou d'une partie du trajet, et notamment les élèves des établissements scolaires, notamment à Martelange, Bastogne et Vielsalm.

Parmi les inscrits on comptait entre autres : 100 officiers d'active ou militaires, 90 officiers de réserve, 80 candidats officiers de réserve, 230 sous-officiers d'active, 45 sous-officiers militaires, 20 candidats sous-officiers, 15 sous-officiers de réserve, 120 caporaux et soldats de carrière, ainsi que plus de 600 caporaux et soldats militaires. Tous, de volontaires. Les unités, casernées en Belgique ou en Allemagne, étaient au nombre de 42, les principaux détachements étant envoyés, en dehors du 3<sup>e</sup> Ch. A., bien sûr, par : 1 Ch. A., 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> Para, 2<sup>e</sup> Commando, 6<sup>e</sup> Ligne, 2<sup>e</sup> Chass. à pied, 2<sup>e</sup> Cyclistes, 4<sup>e</sup> Lanciers, 75 A, 5 et 12<sup>e</sup> T. Tr., 4<sup>e</sup> Groupe mobile de Gendarmerie, 17<sup>e</sup> Cie d'Ordonnance, 3<sup>e</sup> Bon MP, Cie QG de la 1<sup>re</sup> Division, Ecoles d'Infanterie, du Génie et des T. Tr., 2<sup>e</sup> Cie médicale. Répartition linguistique : environ 70 p. c. de franco-

cophones, 25 p. c. de néerlandophones et 5 p. c. de germanophones.

### Principales manifestations

Énumérons les principales manifestations, marquées généralement d'une allocution, d'un dépôt de fleurs et d'un défilé.

Au départ, à Arlon, depuis la place des Chasseurs Ardennais, et devant le monument du 10<sup>e</sup> de Ligne, discours du major Derille, et défilé de départ. A Bodange, un peloton de 1 Ch. A. à la Croix Bricart, en présence du drapeau fédéral porté par P. Thébarath, présent toute la journée, du président national et du camarade Aulphenne et de l'adjudant Janssens. Grand défilé final d'étape au monument national des Ch. A. à Martelange, en présence de toutes les personnalités.

A Bastogne, manifestation au Mar-dasson et au monument Cady, puis défilé en ville. A Chabrehez, récit du combat par notre camarade Catin, comme Aulphenne l'avait fait à Bodange, et cette fois en présence du ministre de la Défense nationale. Nouvelles manifestations aux deux sièges de Rochelival fleuries par le valeureux commandant Liégeois, sans oublier les réceptions par les autorités communales dans tous les villages traversés.

L'apothéose à Vielsalm où les marcheurs firent une entrée réellement triomphale, sous les acclamations, dans une ville parée comme en ses plus beaux jours de fête : drapeaux, guirlandes, arcs de triomphe, banderoles. Et comme on n'est pas sectaires chez

ous, les « Welkom » et « Willkommen » voisaient avec « Bienvenue ». Pourvu que le bourgmestre Remacle ne se soit pas adressé des observations par l'ineffable commission Renard !

Au parc communal où avait été formé un carré, des diplômes furent remis à tous les marcheurs, un cérémonial particulier étant prévu pour certains d'entre-eux : le colonel Borboux, les « vieux pékins » Robert, Flaman et Coene, sans oublier la plus jeune et la plus alerte des marcheuses, Bessy dont la queue frétille d'aise sous la caresse du major Derille. Ensuite des plaquettes furent remises aux chefs de détachements par le général Champion, les colonels Remieue et Van de Walle, le président national de la Fraternelle et M. Romus, directeur provincial au tourisme.

Puis, des réceptions dans les mess. Chez les officiers, diverses allocutions, notamment par le président de la Fraternelle qui fit acclamer le major Derille. Des plaquettes souvenir furent encore remises à des non-marcheurs, dont le sous-signe.

Et tard, dans la nuit, on écrasa toutes les cloches dans un pal endiablé...

#### Personnalités

Il est impossible de citer toutes les personnalités ayant pris part aux diverses manifestations. Le colonel Remieue, commandant militaire de la province, fut présent partout, de même que la musique FDI, dont la résistance fut admirée. Tout le long du parcours, les dirigeants régionaux et locaux de la Fraternelle. Le président national à Arlon, à Bodange, Martelange, Rochelinal et Vielsalm; une importante délégation du Brabant, conduite par le président François à Vielsalm. A Arlon, au départ, MM. R. Reuter, représentant le gouverneur, le colonel Defêche, commandant de groupe de la gendarmerie, Remon, président de l'Union des groupements patriotiques et délégué de la Fraternelle du 10<sup>e</sup> de Ligne. A Martelange, le bourgmestre Remy et toutes les notabilités locales. A Bastogne, le gouverneur de la province, M. Brasseur; le général Ducamp, chef d'E. M. de la Force terrestre, le colonel BEM Legrand, commandant la 1<sup>re</sup> Brigade; le bourgmestre-député Olivier; le sénateur Renquin; les députés permanents Bastin, Bock et Gillard.

A Chabrehez, M. Poswick, ministre de la Défense nationale et le général Danloy, aide de camp du Roi et commandant la 3<sup>e</sup> Circonscription militaire. A Vielsalm, toutes les autorités locales, sous la conduite du bourgmestre Remacle.

#### Marcheurs éminents...

Accomplirent toute la marche, le colonel BEM Van de Walle, commandant de l'Ecole d'Infanterie, qui étonna tout le monde par son allant et son état de fraîcheur, le lieutenant-colonel Borboux, créateur de la manifestation. Tous deux firent l'objet d'une ovation au parc de Vielsalm. Le Lt-col. BEM Jacques, ex-commandant de 1 Ch. A. fut de la 1<sup>re</sup> étape, tandis que la dernière compta notamment le colonel BEM Marlière, ancien du 3 Ch. A. et commandant de la 7<sup>e</sup> Brigade, le colonel BEM Camus, ancien commandant du 3 Ch. A., le colonel Henrion de l'Ordonnance, le Lt-col. Delogne; commandant le 1 Ch. A. Donnant un bel exemple, le général Champion, ancien du 3 Ch. A. et de la 1<sup>re</sup> D. Ch. A., réédita son exploit de l'an dernier en effectuant tout le trajet de la dernière étape. Et c'est devant lui que les troupes eurent l'honneur de défilé à l'arrivée à Vielsalm.

A noter encore qu'à quelques kilomètres de Bastogne, attendirent et accompagnèrent les marcheurs, MM. Olivier, député-bourgmestre; Bastin et Bock, députés permanents. Plusieurs groupes de jeunes accomplirent la dernière étape, avec, au milieu d'eux, Mme Borboux, M. Demoulin, échevin et l'abbé Villers, vicaire à Vielsalm.

Enfin, last but not least, comme on dit en français, le ministre Poswick fit aux organisateurs l'heureuse surprise de débarquer à Wibrin en hélicoptère, puis d'accomplir en battle-dress les sept derniers km, avec un entrain tel que tout le monde arriva longtemps à l'avance sur l'horaire. Il assista à toutes les cérémonies de Chabrehez.

Nous devons enfin mentionner la performance de courage exceptionnel du capitaine Dupont qui commanda le détachement de la 45<sup>e</sup> compagnie d'Ordonnance. Ayant une déchirure musculaire au genou depuis avant Bastogne, il réussit cependant à terminer la marche, partant chaque jour 90 minutes avant la colonne.



A la sortie de Bastogne, est-ce la perspective d'avaloir 30 km ou la... présence de cette jolie marcheuse qui rend si alertes et joyeux l'adjudant Flaman et notre secrétaire national ? En tout cas, le major Derille tire à l'altéage. (Cliché « L'Avenir du Luxembourg ».)



On chemine sur un air de guitare. (Cliché « L'Avenir du Luxembourg ».)



Les récompenses : la plus jeune marcheuse manifeste sa joie en recevant son diplôme. Il s'agit de Bessy, mascotte du 45<sup>e</sup> Ordonnance. (Cliché « L'Avenir du Luxembourg ».)

#### ...et vieux marcheurs

Le doyen des marcheurs n'était autre que notre vaillant secrétaire national, Victor Robert. Quand nous l'avons conduit jusqu'Arion, le 15 mai au matin, nous pensions bien le... recueillir le soir à Martelange et le ramener à Bruxelles. Et bien, nous l'avons trouvé plein d'allant à la première halte à Heinstert; il était toujours aussi dispos le soir à Martelange. Les journaux nous l'ont montré à Bastogne et Chabrehez, et nous l'avons retrouvé resplendissant et fagoté à Rochelinal et Vielsalm. Un grand coup de chapeau et un bel exemple qui trouvera, nous l'espérons, des imitateurs l'an prochain.

L'adjudant Flaman est un récidiviste; il accomplit toute la marche, comme l'an dernier, avec le sourire. Proficit.

Il y eut aussi un M. Coene de Jupille, et d'autres...

#### Organisation

L'organisation de la Marche fit l'admiration de tous. Aussi, nous félicitons de tout cœur tous ceux qui ont contribué ainsi à son extraordinaire succès. Et d'abord, le grand maître d'œuvre, le chef de Corps, le major Derille, qui fut omniprésent, étonnant tout le monde par sa résistance et son souci de veiller à tout. Citons ensuite, le commandant en second, le major Koeune, qui a tracé l'itinéraire et fut chargé de l'organisation générale; le capitaine De Koninck, organisation matérielle; le commandant Godichal, organisateur des camps de Martelange et Liernaux; le lieutenant Franssen, de celui de Bastogne. Il fallait dresser des centaines de tentes, préparer le repas du matin et la casse-croûte à emporter pour midi (21.000 tartines à beurrer au départ d'Arion), le repas chaud du soir et le servir. Bravo aux cuisistes et à leurs assistantes bénévoles, épouses d'officiers et de sous-officiers.

Voici d'ailleurs ce qu'écrivait l'hebdomadaire militaire « F M » : «...les organisateurs avaient assuré pendant quatre jours, accueil, logement, couchage, ravitaillement, soins médicaux, éclairage, et fourni main-d'œuvre spécialisée, banalisée ou matériels spéciaux, grâce à la collaboration de 15 unités.

La veille de la marche et à l'arrivée, tout marcheur trouvait un abri dans une des tentes du campement comprenant poste d'information et de secours, une cantine et une armerie. Des équipes spéciales se tenaient à sa dis-

position pour veiller à son confort. A l'entrée du bivouac, un tableau le renseignait sur la configuration des lieux. Après la marche, le marcheur pouvait même trouver ses bagages personnels

sur son lit de camp, de même que sa correspondance; urbanité et gentillesse étaient au rendez-vous après l'effort.

Très bien et à l'année prochaine pour les... 5.000 marcheurs! A. H.



Entrée à Vielsalm pour le défilé triomphal. (Cliché « L'Avenir du Luxembourg ».)



Concentration en cours des marcheurs au pied du mémorial américain du Mardasson à Bastogne. (Cliché « L'Avenir du Luxembourg ».)

## LES FASTES DU 3 CH. A.

Les fastes 1968 du 3<sup>e</sup> Chasseurs Ardennais, brillamment préfacés par la Marche du Souvenir, se sont poursuivis par le programme traditionnel les 21 et 22 mai. Comme à l'accoutumée, la veillée d'armes fut organisée de main de maître par l'aumônier Ronveaux. Le 22 mai, prise d'armes au parc communal, sous la présidence du général Danloy, aide de camp du Roi et commandant la 3<sup>e</sup> Circonscription militaire. Y assistaient entre autres, en dehors des notabilités locales, le général Champion, Mgr Cammaerts, aumônier général des Forces armées, les colonels Remieue et Legrand, le colonel Sharpe, adjoint à l'attaché militaire des USA, le député permanent Bastin, représen-

tant le gouverneur de la province, le commissaire d'arrondissement Lion, de nombreux anciens chefs de Corps et anciens du 3<sup>e</sup> Ch. A. dont les colonels Stephany, Peterkenne, Camus, Borboux et Pecquet. Les anciens étaient particulièrement nombreux, avec les drapeaux de Vielsalm, Bastogne, Houffalize, du Brabant et de Molenbeek, le président national, le vice-président national Piedboëuf, les présidents André, Catin, François, etc...

Bien sûr, la musique FDI sous l'habile direction du lieutenant Cardon, et la nouvelle mascotte, Clovis, s'ont de la Fraternelle, et qui fut aussi sage que son prédécesseur, était bruyant.

Après l'allocution du major Derille,

une belle initiative, le défilé du drapeau devant les nouvelles recrues. A noter que comme aux fastes du 1<sup>er</sup> Ch. A., les drapeaux des deux autres unités Ch. A. encadraient celui de l'unité en fête.

La croix de chevalier de l'Ordre de la Couronne fut remise à l'adjudant Graff et celle de chevalier de l'Ordre de Léopold II à l'adjudant Bosquelle.

Ensuite défilé et réception, puis buffet froid ou repas de corps dans les mess.

Le soir, grand bal. Ajoutons que le président national, accompagné du président Catin et du trésorier Gousse s'est rendu au mess des sous-officiers où ils ont été accueillis notamment par l'adjudant de Corps, Van der Meersch.





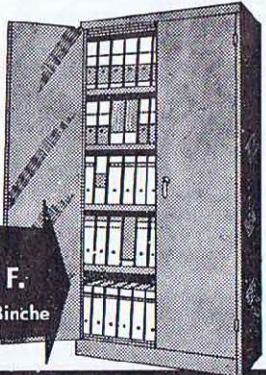
Fabrication de tous  
**MOBILIERS métalliques**  
DE BUREAU et DE CUISINE

**STANDARD** et "sur mesure"

\* TOLES  
BLANCHES  
DE 1<sup>re</sup> QUALITE

\* EMAILLÉES  
AU FOUR

De l'usine au client  
sans intermédiaire !



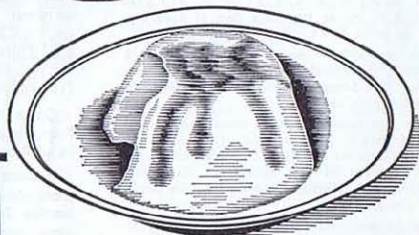
~~3.250 F.~~

**2.450 F.**

Prix départ usine Binche

**ACCOGIL** S.P.R.L. Tél. : 18.68.00  
99, rue du Marais, Brux. 1  
\* DOCUMENTATION SUR DEMANDE

**Flan** *SUCRÉ-GESUIKERD*



GOÛT VANILLE SMAAK

**Imperial**  
2 DOSES

## Imprimerie et Publicité du Marais

Société Anonyme

169, RUE DE FLANDRE, BRUXELLES 1

Tél. : 18.68.00 (4 lignes) - 18.15.38 - 18.09.42



TOUTES IMPRESSIONS  
TOUTES EDITIONS  
TOUTES PUBLICITES

Editeurs-propriétaires des Revues

JEUX ET JOUETS — TRAVAUX  
EMBALLAGES D'AUJOURD'HUI  
CADEAUX ET OBJETS D'ART